



Tous ensemble !

Les syndicats FO, CGT et CFTC ont écrit à Eric Lombard pour réclamer **la réouverture de négociations pour les augmentations générales de salaire avec tous les syndicats**. D'autres syndicats ont fait ou font une démarche comparable. Notre syndicat FO pense que nous devons présenter un front uni face à la Direction avec une revendication claire et précise comme c'est le cas dans le message adressé à Eric Lombard.

Nous pourrons gagner tous ensemble !

A Monsieur Eric Lombard

Demande de réouverture de négociations pour des augmentations générales de salaire

Monsieur le Directeur Général,

Les salariés de Generali France sont en total désaccord avec la décision de supprimer toute augmentation générale pour cette année.

Ils ont appris que vous avez accepté un accord au sein d'Europ Assistance, dont vous êtes dirigeant, qui prévoit des augmentations générales.

Il est injuste et incompréhensible de pénaliser les salariés de Generali France qui ont subi ces dernières années les effets très durs d'une politique de redressement technique et ont accompli leur travail dans des conditions très difficiles.

Nos syndicats FO, CGT et CFTC vous demandent d'accepter de rouvrir les négociations salariales pour une augmentation générale pour tous les salariés de Generali France.

Ils déposent en commun, pour 2015, la revendication d'une augmentation générale pour tous de 1,7 % avec un minimum de 600 €.

Nous espérons que vous serez sensible à l'attente des salariés de notre entreprise et que vous accepterez la réouverture des négociations.

Nous vous adressons nos salutations syndicalistes.



Formation en e-learning

A la question des délégués du personnel FO en février 2015 :

« Un nombre important et de plus en plus conséquent de formations en e-learning sont proposées, voire imposées aux salariés. Compte tenu de la charge de travail dans certains services, aggravée par les sous effectifs chroniques, certains salariés n'arrivent plus à les suivre ou les suivent pendant leurs heures de repas !

Les délégués du personnel FO DMS demandent donc à la Direction , d'une part, de rappeler aux managers qu'il s'agit de formation, donc **du temps à prendre sur le temps de travail et de le prendre en considération dans la charge de travail de leurs collaborateurs et d'autre part, de le préciser dans les communications RH qui sont faites aux salariés».**

Important – A noter !

La direction a répondu :

La Direction indique que la formation doit être effectuée sur le temps de travail.



Négociation sur l'Épargne Salariale

Négociation Épargne salariale

Une négociation sur l'épargne salariale est prévue le 18 mars.

La Direction s'apprête à annoncer une participation élevée pour nous faire oublier l'absence d'augmentation générale.

Notre syndicat FO réclame la suppression de l'enveloppe globale qui conduit à un intéressement faible quand la participation est élevée.

Et surtout nous n'acceptons pas d'enterrer les augmentations générales.

Il faudra maintenir nos revendications !



**Ça suffit !
9 avril**

Grève interprofessionnelle du 9 avril 2015

**TOUS ENSEMBLE pour bloquer le gouvernement,
pour stopper les régressions sociales !**

Vous avez été informés de l'appel à la grève interprofessionnelle du 9 avril appelée par FO, CGT, Solidaires et FSU. Sa préparation prend de l'ampleur dans tout le pays dans toutes les professions.

Les syndicats FO et CGT organisent la diffusion d'un nouveau tract sur tous les sites (en ile de France et délégations). Ils vous inviteront à des assemblées.



Activités sociales et culturelles - ASC

Le CCE puis le CE DMSMO ont été confrontés à un risque juridique du fait d'une confusion illégale des budgets. Pour protéger les salariés bénéficiaires des ASC et les salariés gestionnaires, le CE DMSMO, à la demande des élus FO, CGT et UNSA, a décidé une expertise qui a été confiée à une société d'expertise comptable, le cabinet FLACHOT & ASSOCIES.

Cette expertise se situe dans le cadre de l'article R2323-35 selon lequel la contribution de l'employeur aux ASC ne peut être inférieure au total le plus élevé des sommes affectées aux dépenses sociales de l'entreprise atteint au cours de l'une des trois dernières années.

Puisque l'expertise a été décidée fin 2014, il a été demandé à l'expert de calculer les sommes affectées aux dépenses sociales pour les années 2011, 2012 et 2013. L'expert a rendu son rapport le 7 février et voici les montants calculés :

- 2011 : 5 860 194 €
- 2012 : 5 737 545 €
- 2013 : 5 432 881 €

Pour 2014, nous n'avons pas encore les informations suffisantes mais le montant affecté est certainement inférieur à l'année 2011.

Le CE DMSMO a donc la possibilité de demander un rappel pour l'année 2014 et un nouveau calcul plus favorable aux salariés pour l'année 2015, à tout moment et notamment dans le cas où la Direction procéderait à la dénonciation de l'accord de 2004 comme elle l'a envisagé.

Considérant que le CE DMSMO est en mesure de le faire, **les élus FO ont réclamé un maintien de toutes les prestations et même une amélioration, par exemple :**

- en n'excluant pas les salariés en congé parental du bénéfice des prestations
- en corrigeant les tranches du QF pour éviter un changement de tranche défavorable subi par de nombreux salariés
- en supprimant la tranche 6 qui est discriminatoire car elle porte atteinte aux libertés individuelles ou en créant un vrai tranche 6 pour mettre fin à la discrimination.

Il est regrettable que nous n'ayons pas été suivis par le CE DMSMO lors de l'adoption du dernier budget mais il est possible de le réviser en hausse et nous continuerons à soutenir nos propositions



Expertise informatique

Déjà des centaines de signatures pour que le secrétaire du CE DMSMO se prononce pour l'inscription à l'ordre du jour de la demande d'expertise ci-dessous !

Demande d'expertise :

Le CE DMSMO a été alerté par la commission informatique et ses membres sur la situation au sein de l'informatique. Les salariés sont inquiets sur l'avenir de l'informatique en France. Ils sont informés de délocalisations déjà engagées, ils craignent une vente de GIS et un projet d'infogérance. Ils constatent que seule la France est dépossédée de sa production informatique. Dans toute l'entreprise, les salariés s'étonnent de l'absence de projets informatiques répondant aux besoins des services.

En conséquence, nous vous demandons d'inscrire à l'ordre du jour du prochain CE DMSMO un point sur l'informatique de Generali France au cours duquel nous soumettrons une motion dont vous trouverez ci-après le projet.

Projet de motion du CE DMSMO :

- *Demande l'arrêt de la réorganisation et du MOVE et un arrêt des délocalisations en cours,*
- *Et un état des lieux précis :*
 - ✓ *sur les Data centers (français, allemands et italiens) du point de vue technique (normes, sécurité ...) et financier,*
 - ✓ *sur les investissements prévus et les réalisations dans le cadre de GIS,*
 - ✓ *sur la sous-traitance, sur l'avancement du « move » (transfert),*
 - ✓ *sur les centres de service, sur les délocalisations,*
 - ✓ *sur les projets en cours et en prévision*

Précisons que le coût de l'expertise ne s'impute pas sur le budget des ASC. Il sera financé sur le budget de fonctionnement du CE qui ne peut pas légalement être utilisé à d'autres dépenses que les expertises ou les formations des élus par exemple.

Si vous ne l'avez pas encore fait, signez cette demande d'expertise auprès des délégués FO ou CGT.